



Obligation de déclaration et de nettoyage des bateaux

Check-list pour le nettoyage des bateaux

Cette check-list s'applique à toutes les entreprises autorisées à effectuer des travaux de nettoyage dans le cadre de l'obligation de déclaration et de nettoyage des bateaux. Les exigences et recommandations en matière de nettoyage pour un nettoyage professionnel des bateaux sont résumées ici.

À noter :

Seul le personnel des entreprises et organisations autorisées ayant suivi la formation pour les points de nettoyage ou ayant été formé par des personnes qualifiées peut effectuer le nettoyage des bateaux dans le cadre de l'obligation de déclaration et de nettoyage et délivrer des attestations de nettoyage.

Pour délivrer une attestation de nettoyage, il convient de s'assurer que toutes les étapes du nettoyage ont été effectuées correctement (voir la liste de contrôle et le document pour les points de nettoyage autorisés « Procédure standardisée pour le nettoyage des bateaux »). Outre les éventuelles adaptations liées aux matériaux, il n'est possible de déroger aux exigences de nettoyage décrites que dans des cas exceptionnels clairement définis. Cela s'applique exclusivement en cas de stockage à sec ou d'hivernage de plus de deux mois sans mise à l'eau intermédiaire, lors de l'application d'une nouvelle couche de peinture sous-marine, ainsi qu'en cas de changement de propriétaire sans changement de plan d'eau.

Il est en outre recommandé, à titre de mesure complémentaire, de faire sécher le bateau. Il convient ainsi de suggérer au client ou à la cliente, en particulier en cas de forte présence de moules, de faire sécher le bateau après l'avoir fait nettoyer. Le temps de séchage varie en fonction de la température, des conditions météorologiques et de l'humidité de l'air et doit être adapté à la situation existante. La durée indicative est de cinq jours au minimum.

Autres remarques :

Il n'est actuellement pas possible de recommander l'utilisation d'un nettoyant ou d'un désinfectant particulier. En effet, aucun produit ni aucune méthode n'ont pour l'instant été suffisamment évalués et testés pour pouvoir formuler des recommandations finales en ce qui concerne leur utilisation pour le nettoyage des bateaux. Veuillez noter que les méthodes de décontamination chimiques avec de l'eau froide sont peu susceptibles de fonctionner sur des organismes avec une coquille à fermeture hermétique (p. ex. moules quagga ou zébrées).

Dès que nous disposerons d'informations plus précises, nous actualiserons la liste de contrôle et la procédure standardisée pour les points de nettoyage.

Les recommandations de nettoyage actuelles ont été élaborées sur la base de tests pratiques et de retours d'expérience, d'avis de spécialistes, de directives, de recommandations suisses et américaines ainsi que de la littérature scientifique.

Où nettoyer les bateaux ?

Sur la place de lavage agréée par les autorités cantonales.

Les bateaux avec une quille relevable ne doivent pas être nettoyés sur la remorque.

1. Nettoyage de l'enveloppe extérieure

Haute pression et température de l'eau 45 °C au minimum (maximum 60 °C) *

- enveloppe extérieure (partie immergée)
- toutes les parties protégées ou difficilement visibles (p. ex. entrées et sorties)
- capot de transmission/moteur (extérieur) et support moteur (s'il y en a un)
- remorque (si utilisée sur la cale, c'est-à-dire mise à l'eau)

Si possible et si nécessaire (décision au cas par cas par l'entreprise de nettoyage) :

- bateaux à cabine avec cuisine/toilettes/climatisation utilisant l'eau du lac : si possible, nettoyer également les conduites avec de l'eau chaude.

Vérification finale

- enlever à la main les parties de plantes enchevêtrées
- vérification finale (aucune organisme visible ou perceptible)

2. Nettoyage des moteurs refroidis à l'eau

- vider l'eau des conduites de refroidissement
- rincer avec un embout de rinçage ou un réservoir d'eau mobile (hors-bord) les conduites de refroidissement dès que la température de fonctionnement du moteur est atteinte **pendant 2 minutes avec une eau à 45 °C au minimum ***
- vider le filtre à eau (s'il y en a un) et le rincer à l'eau chaude

Si possible et si nécessaire (après évaluation technique par l'entreprise de nettoyage) :

- pour les bateaux fortement incrustés ou qui n'ont pas été nettoyés depuis longtemps : retirer le capot du moteur et contrôler la présence d'organismes dans les cavités du mécanisme de transmission. Gratter les moules et autres organismes et nettoyer avec de l'eau chaude.

3. Évacuation des eaux de cale et de l'eau stagnante dans les espaces de rangement

- vider/pomper l'eau de cale
- évacuer l'eau potentiellement contaminée par des hydrocarbures via un séparateur d'huiles minérales raccordé au réseau d'eaux usées ou la collecter et l'éliminer dans les règles de l'art (déchets spéciaux)
- bateaux pour ski nautique/wakeboard : rincer le réservoir de ballast à l'eau douce (si possible avec de l'eau à 45 °C)
- contrôler les espaces de rangement et les cavités du bateau à l'extérieur : vider l'intégralité de l'eau stagnante ou l'absorber avec des éponges/chiffons

4. Nettoyage des autres équipements du bateau utilisés dans l'eau

Si possible à haute pression (si nécessaire avec un embout plus souple), sinon avec la pression du réseau et à une température de 45° C :

- nettoyer tout le matériel présent sur le bateau en contact avec l'eau.

* ou selon les instructions du fabricant concernant la peinture et le moteur. En cas de crainte que la peinture antifouling soit détériorée, il est possible de réduire la température et/ou la pression.



Autres informations et contacts :

www.umwelt-zentralschweiz.ch/schiffsreinigungspflicht (LU, NW, OW, SZ, UR, ZG)

www.be.ch/nettoyage-bateaux

www.fr.ch/nettoyage-bateaux

www.gl.ch/schiffsreinigungspflicht

www.anu.gr.ch/smrp (de) / www.anu.gr.ch/onln (it) / www.anu.gr.ch/oanb (rm)

www.sg.ch/schiffsreinigungspflicht

www.zh.ch/schiffsreinigung